

Le 4 mars 2022

Crédits aux particuliers – France • Janvier 2022

La croissance des crédits à l'habitat reste soutenue en janvier

- Le taux de croissance annuel de l'encours des crédits aux particuliers se maintient à un niveau élevé en janvier (+6,0 %, après +5,9 % en décembre 2021), toujours soutenu par la composante « crédits à l'habitat » (+6,4 %, identique à décembre).
- Le rythme de croissance des crédits à la consommation – qui prend en compte les « crédits fractionnés » consentis par les établissements de crédit – progresse (+3,8 %, après +3,4 % en décembre). Concernant les crédits fractionnés, l'encours total des établissements de crédits français est estimé à moins d'1 milliard d'euros - pour 190 milliards d'encours brut de crédit à la consommation (voir « l'estimation des crédits fractionnés » ci-après).
- La production de crédits à l'habitat atteint 23,6 milliards (18,6 milliards hors renégociations), après 21,7 milliards en décembre.
- L'estimation avancée pour février 2022 fait apparaître une légère hausse de la production mensuelle CVS de crédits à l'habitat (24,1 milliards d'euros) par rapport à janvier et de la croissance annuelle des encours (+6,6 %). Le taux d'intérêt sur ces nouveaux crédits s'établirait à 1,14 % (après 1,12% en janvier), dans le contexte de la remontée des taux longs obligataires enregistrée depuis le début de cette année.

Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

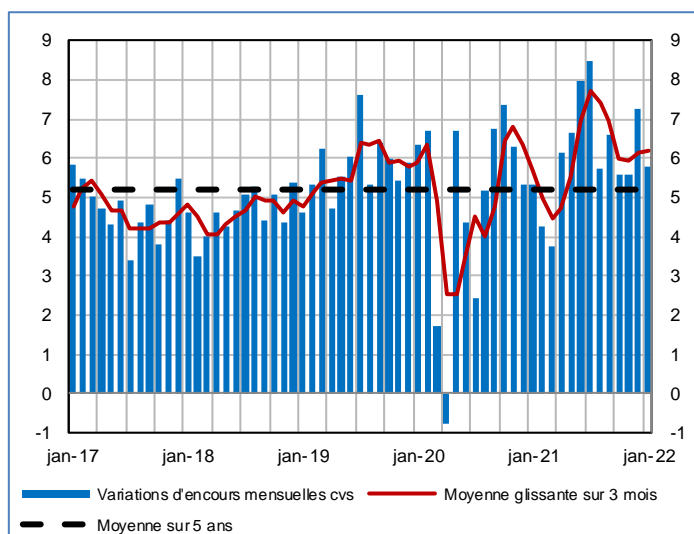
(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut			
	jan-22	nov-21	déc-21	jan-22	fév-22*
Total	1 438	5,9	5,9	6,0	
Habitat	1 218	6,3	6,4	6,4	6,6
Consommation	190	3,8	3,4	3,8	
Autres	30	3,3	2,3	2,7	

(*) Estimations avancées

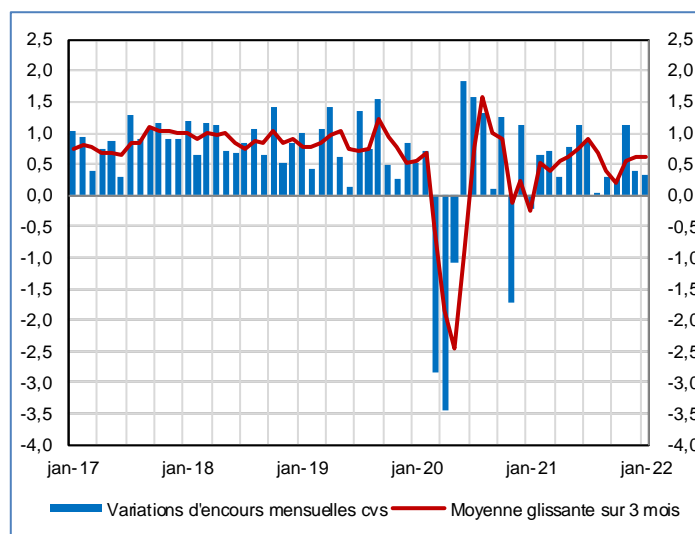
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros)



Variations d'encours mensuelles des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)





Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21 (e)	janv-22 (f)	févr-22 (g)
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,7	5,7	5,9	5,7	6,2	
- crédits à l'habitat	23,0	24,3	23,1	21,7	23,6	24,1
dont crédits à l'habitat hors renégociations	18,9	19,5	18,1	17,8	18,6	
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	17,8	19,7	21,4	18,1	21,2	

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21 (e)	janv-22 (f)	févr-22 (g)
- crédits à l'habitat	1,13	1,13	1,12	1,10	1,12	1,14
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,12	1,12	1,12	1,10	1,12	
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	1,22	1,20	1,21	1,21	1,18	
dont crédits à l'habitat hors renégociations	1,09	1,08	1,07	1,06	1,07	
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,43	3,51	3,58	3,52	3,59	
- découverts aux particuliers (d)	5,15	5,12	5,10	4,92	4,93	

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue.

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente » et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit ») sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation.

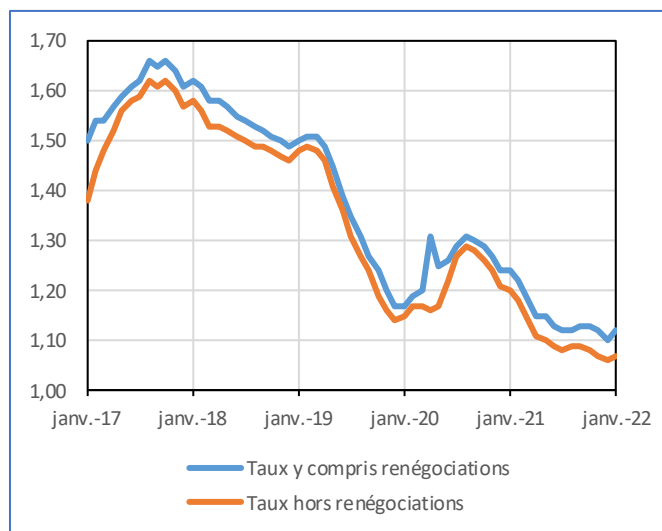
(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS.

(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échéancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents).

(e) Données révisées (f) Données provisoires (g) Estimations avancées.

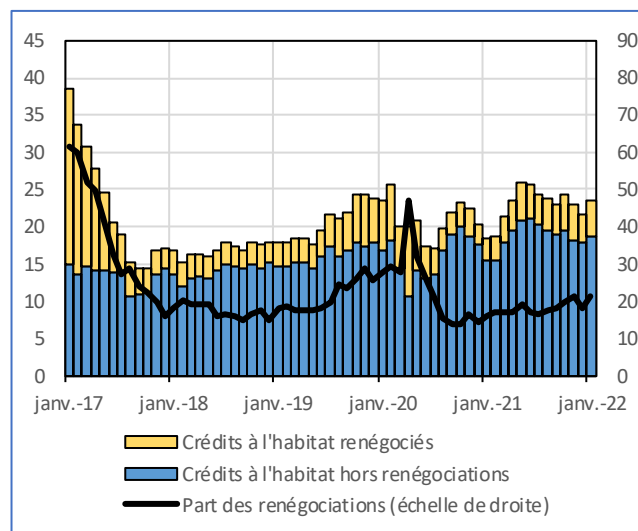
Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros, part en %)





L'estimation des crédits fractionnés

Les crédits fractionnés sont des crédits de très petit montant unitaire remboursables en moins de trois mois. Ils sont principalement le fait d'établissements financiers résidents établis de longue date, agissant parfois en partenariat avec des établissements nouveaux arrivants (dénommés « FINTECHs » car ils n'ont généralement pas de guichet physique et développent leur offre uniquement via les technologies numériques), et dans une moindre mesure par des établissements non résidents établis ailleurs dans l'Union européenne et fournissant leur prestation sous le régime de la Libre Prestation de Service. La prise en compte de ces divers canaux de distribution conduit à estimer l'encours à moins de 1 milliard d'euros. La différence entre ce chiffre et les données de production de crédits nouveaux sur un an (ou « volume ») citées par certains acteurs – de l'ordre de 7 à 10 milliards – tient au fait que le portefeuille de ces crédits « tourne » rapidement, compte tenu de leur délai de remboursement rapide. Une enquête auprès d'un panel représentatif des acteurs résidents donne un rapport de 1 à 6 environ entre encours et production de crédits nouveaux sur un an. Cette même enquête permet d'estimer un taux de croissance pour l'année 2021 de 20% environ à partir des réponses d'une trentaine d'établissements interrogés (qui représentent 85% de l'encours total de crédits sur le lieu de vente).

Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers résidents par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place. En revanche, la production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits. En effet, d'une part, les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et, d'autre part, ils sont diminués des amortissements des anciens crédits. Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats externes de crédits.

A compter du 1^{er} octobre 2021, la Banque de France propose également une estimation avancée de la production de crédits nouveaux et de taux d'intérêt, obtenue à l'aide d'un modèle intégrant les conditions de marché (taux d'intérêt de référence, droits de mutation...) et les valeurs passées des variables estimées. La déviation absolue de prévision est en moyenne de 0,6 milliard d'euros sur longue période, soit 3% du flux brut moyen. Pour les taux d'intérêt, elle est de 1 point de base en moyenne.

